

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

DAVID CREATION CARRELAGES
10, RUE HENRI GUILLAUMET

51400 Livry-Louvercy

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/12/2024	F01241200159	410407	F01241200159	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	BETHENY					
PJCFC5D500	CHAPE CEMFLOOR C20 F4	4.5	M3	206.00	927.00	20 %
403	SP CEMEXA	4.5	M3	16.00	72.00	20 %
TI	Transport incomplet	1.5		23.00	34.50	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	4.5	UN	1.50	6.75	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	4.5	UN	2.50	11.25	20 %
552	REP	4.5	UN	1.68	7.56	20 %

Mode de règlement : PRELEVEMENT SEPA

Echéance : 15/02/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	1,059.06 €
Total TVA :	211.81 €
Total TTC :	1,270.87 €
RESTE A PAYER :	1,270.87 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01241200159	F01241200159	31/12/2024	410407	DAVID CREATION CARRELAGES

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 040705 BETHENY						
06/12/2024	004410339	410407	PJCFC5D500	CHAPE CEMFLOOR C20 F4	4.5	M3
06/12/2024	004410339	410407	552	REP	4.5	UN
06/12/2024	004410339	410407	403	SP CEMEXA	4.5	M3